

ÉLIMINATION

Accomplir toutes les activités reliées à cette fonction.

Exemples : se rendre aux toilettes, enlever ses vêtements, utiliser la toilette et le papier de toilette, tirer la chasse d'eau, remettre ses vêtements, se laver les mains. Mettre sur pied.

- La ressource qui doit s'assurer que l'utilisateur a mis sa culotte d'incontinence, on coche 3. « Prévenir, surveiller... ».
- Lorsque la ressource doit rappeler à l'utilisateur d'aller aux toilettes selon un horaire, on coche 3 « Encadrer, prévenir, rappeler, surveiller ».
- Suivre le « protocole de selles » n'est pas une technique particulière sous ce descripteur, lorsque la ressource doit noter le nombre de selles, elle « surveille » (3) et sous le descripteur Physique (médicaments) elle « administre des médicaments nécessitant une surveillance » (6) lorsqu'elle doit donner des médicaments en cas de problème, suivant ce protocole.
- La ressource qui doit aider à changer de sous-vêtement un usager incontinent qui ne porte pas de culotte d'incontinence, nous cochons, 6 « Accompagner l'utilisateur dans les activités liées à l'élimination ».
- Le fait que la ressource doive nettoyer les lieux suite à un dégât ou malpropreté d'un usager fait partie de l'entretien du milieu de vie (service attendu de toutes ressources). Il faut plutôt voir ce qui est demandé à la ressource selon la description du descripteur élimination.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- Le fait de laver le lit fait partie d'un service attendu de toute ressource « Entretenir le milieu de vie ».

- Le fait de vider la chaise d'aisance fait partie de l'entretien des équipements et aides techniques (services attendus de toutes ressources). Il faut voir si l'utilisateur est autonome pour utiliser la chaise d'aisance ou s'il a besoin d'accompagnement pour cocher 6 « Accompagner l'utilisateur dans les activités liées à l'élimination ». À ne pas confondre avec le descripteur Mobilité-transfert, si l'utilisateur a besoin d'accompagnement pour ses transferts.

- Pour l'utilisateur qui refuse de porter la culotte d'incontinence et se souille régulièrement. La ressource doit « accompagner l'utilisateur dans les activités liées à l'élimination » (6) d'une part, d'autre part, il faut voir si des actions se retrouvent aussi sous les descripteurs Hygiène et Habillement.

- L'enfant d'âge scolaire qui n'est pas propre et doit encore porter une couche, nous parlerons de culotte d'incontinence.

- L'utilisateur qui est capable de changer sa culotte d'incontinence, mais que la ressource doit le faire régulièrement (ex. problème de diarrhée), on coche 7 « Changer la culotte d'incontinence d'un usager », car c'est le service que la ressource rend habituellement. Idem si la ressource doit changer le « pad ». Si l'utilisateur n'est pas autonome pour se laver, nous le retrouverons probablement sous le descripteur « Hygiène ».

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »

- Pour l'utilisateur malpropre qui urine, ex. : dans la poubelle et la ressource doit développer des stratégies pour modifier ce problème chez l'utilisateur, on coche 8 « Faire faire l'apprentissage à la propreté à un usager présentant un risque ou une difficulté ».
- L'utilisateur qui cache ses vêtements souillés. Voir s'il s'agit d'une difficulté au niveau de la conduite ou s'il y a un « apprentissage à la propreté à faire faire à un usager présentant une difficulté » (8).
- Faire la vidange d'urine d'un sac collecteur, d'un cathéter ou d'une stomie se retrouve sous le descripteur Physique (soins). Sous le descripteur Élimination, il s'agit de 3 « surveiller » le sac. Toutefois, concernant la stomie, si la ressource doit de plus appliquer des techniques de soins invasifs selon la règle de soins infirmiers de l'établissement, il s'agit alors de 10 « soins invasifs reliés à l'élimination intestinale ou vésicale » sous le descripteur Élimination.

« Les informations disponibles sur le Forum visent à favoriser une meilleure compréhension à l'aide d'illustrations issues de cas réels. Elles doivent être utilisées avec prudence par l'intervenant en fonction de son jugement clinique et de la situation de l'utilisateur concerné. Elles ne constituent pas une opinion juridique. »